



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service eau et biodiversité  
Bureau police de l'eau  
Sébastien LERDA  
04 89 96 43 86

ddtm-sebio@var.gouv.fr

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le **29 AVR. 2024**

Le préfet

à

Madame le Maire  
Mairie - Collobrières  
Place de la Libération  
83610 COLLOBRIERES

Objet : **Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement** : création de la Maison d'Accueil Spécialisée « Les Collines » sur la commune de Collobrières

Référence : SEBIO/N° DIOTA 2497 / 100041157

Pièce jointe : dossier et récépissé de déclaration dématérialisés – Arrêté ministériel de prescriptions générales disponible sur le site internet [https://aida.ineris.fr/liste\\_documents/1/17940/1](https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/17940/1)

Copie à : - pétitionnaire UGECAM : [secretariat.dirgen.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:secretariat.dirgen.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr)  
- service départemental de l'office français de la biodiversité

Je vous prie de bien vouloir trouver par mail et de manière dématérialisée, la déclaration au titre de la loi sur l'eau déposée par UGECAM, et le récépissé de déclaration, délivré à la date du 27 février 2024, concernant la création de la Maison d'Accueil Spécialisée « Les Collines » sur la commune de Collobrières, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement.

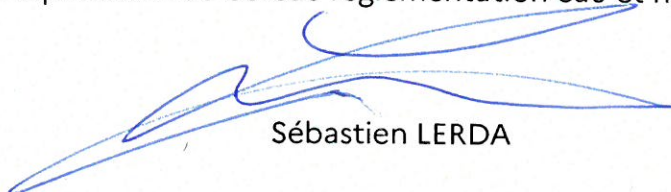
Ce dossier a fait l'objet d'un accord tacite de l'administration à la date du 29 avril 2024, aussi je vous remercie de bien vouloir afficher en mairie, durant une période d'un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie, à votre convenance, par voie dématérialisée ou par la mise à disposition des documents imprimés par vos soins.

Vous voudrez bien faire parvenir à l'issue de la période d'affichage, à mon service, le procès-verbal attestant l'accomplissement de cette formalité.

Adresse postale : Préfecture – DDTM – Service Eau et Biodiversité - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX  
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers  
Téléphone 04 94 46 83 83  
Courriel : [ddtm-sebio@var.gouv.fr](mailto:ddtm-sebio@var.gouv.fr)  
[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Le présent message est adressé sur votre courriel à l'adresse suivante : [secretariatdumaire@collobrieres.fr](mailto:secretariatdumaire@collobrieres.fr). Je vous remercie de bien vouloir me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de cette nouvelle procédure.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,  
Pour le chef du service eau et biodiversité,  
Le responsable du bureau réglementation eau et natura 2000



Sébastien LERDA